



Rapports d'évaluation déposés par le Distributeur en 2012

ALIMENTER L'AVENIR

Rencontre du 14 mars 2012

Fichier source : Présentation Régie 14 mars 2012.ppt

Prod. efficaces éclairage (2009)

ALIMENTER
L'AVENIR

- Suite au rapport de suivi 2010 de la Régie de l'énergie⁽¹⁾, de nombreux efforts ont été déployés dans cette évaluation pour mieux vérifier les résultats du programme Produits Efficaces Éclairage (PEÉ) suite notamment à
 - ✓ Une analyse approfondie des effets croisés avec, entre autres, 30 simulations de bâtiments
 - ✓ Une vérification des heures moyennes d'utilisation pour statuer sur tout effet potentiel de rebond (ou de ricochet)
 - ✓ La mise à la disposition de l'évaluateur de toutes les attestations réalisées sur les demandes soumises par les clients en 2009
 - ✓ Le report du dépôt de l'évaluation 2009 quand il s'est avéré que de très nombreuses attestations étaient non conformes et ce, afin que l'évaluateur statue sur les corrections à faire aux résultats du programme
 - ✓ Une vérification plus approfondie du taux d'opportunisme dans le cas du ballast de catégorie 2 (BC2)
 - ✓ Une nouvelle méthode pour évaluer les effets de marché (BC2 et T-5 HO) grâce à la technique d'analyse Delphi

Prod. efficaces éclairage (2009)

ALIMENTER
L'AVENIR

- Au terme de l'évaluation 2009 du programme Produits Efficaces Éclairage (PEÉ), il apparaît que
 - ✓ Les effets croisés s'établissent à 18% contre 12% précédemment
 - ✓ Les heures moyennes d'utilisation ne doivent être corrigées
 - ✓ Les résultats du programme en 2009 doivent être réduits de 8,1 GWh pour tenir compte des non conformités constatées lors des attestations
 - ✓ Le taux d'opportunité dans le cas du BC2 passe de 0% à 9,54%
 - ✓ Le programme génère des effets de marché non négligeables dans le cas notamment du T-5 HO
- En conclusion, les économies nettes établies par l'évaluation du PEÉ en 2009 sont légèrement supérieures aux résultats du suivi interne

	Année 2009
Résultats de l'évaluation (a)	104,9 GWh
Suivi interne d'Hydro-Québec (b)	89,5 GWh
Taux de réalisation (a)/(b)	117,2%

- Suite au rapport de suivi 2010 de la Régie de l'énergie⁽²⁾, plusieurs ajustements majeurs ont été apportés à cette évaluation avec
 - ✓ L'application de la méthode utilisée dans le programme AISI pour évaluer
 - ❖ L'opportunité dans le programme AIOEB, ladite méthode ayant été jugée globalement comme acceptable par la Régie⁽³⁾
 - ❖ L'entraînement chez les participants
 - ✓ L'ajout de visites de sites dans le cas des projets non attestés pour vérifier l'implantation des produits ou des mesures efficaces
 - ✓ Une vérification plus approfondie
 - ❖ Des bases de référence utilisées dans le logiciel PEP
 - ❖ Du processus d'attestations effectuées par HQ ou un sous-traitant
 - ✓ Une nouvelle méthodologie pour évaluer les effets de marché
- Le Distributeur a aussi envisagé sérieusement de faire une analyse de facturation pour répondre à certaines remarques de la Régie en 2010⁽⁴⁾
- Le Distributeur n'a pas retenu l'analyse de facturation suite à un avis émis par l'évaluateur qui ne recommandait pas cette méthode pour évaluer l'impact

- Au terme de l'évaluation 2009 du programme AIOEB, il apparaît que
 - ✓ Les bases de référence utilisées dans le logiciel PEP sont adéquates
 - ✓ Le processus d'attestations effectuées par Hydro-Québec ou un sous-traitant est tout à fait adéquat après l'analyse de 40 attestations sur les 95 réalisées en 2009
 - ✓ Il n'y a pas de variations significatives du taux d'opportunisme entre les évaluations 2006-2008 et 2009 (ou 27,1% vs 24% respectivement)
 - ✓ Les économies liées à l'entraînement et au bénévolat sont supérieures à l'évaluation précédente (2006-2008) mais comparables à celles d'AI SI
- En conclusion, les économies nettes établies par l'évaluation d'AIOEB en 2009 sont légèrement supérieures aux résultats du suivi interne

	Année 2009
Résultats de l'évaluation (a)	123,5 GWh
Suivi interne d'Hydro-Québec (b)	113,0 GWh
Taux de réalisation (a)/(b)	109,3%

- Suite au rapport de suivi 2010 de la Régie de l'énergie⁽⁵⁾, plusieurs ajustements ont été apportés à cette évaluation avec
 - ✓ L'ajout, au mandat initial de l'évaluateur, de visites de sites dans le cas des projets non attestés pour vérifier l'implantation des produits ou des mesures efficaces
 - ✓ Une vérification
 - ❖ Des bases de référence utilisées dans les outils pour le calcul des économies reliées à la compression, l'éclairage, la réfrigération et le refroidissement
 - ❖ Du processus d'attestations effectuées par Hydro-Québec ou un sous-traitant
 - ✓ Une bonification des méthodes pour estimer les effets de distorsion du programme avec une triangulation des résultats entre les déclarations aux sondages (P & NP) et celles des intervenants du marché pour évaluer
 - ❖ L'opportunisme
 - ❖ L'entraînement et le bénévolat

AISI (2009)

- Au terme de l'évaluation 2009 du programme AISI, il apparaît que
 - ✓ Les bases de référence sont adéquates dans les outils pour le calcul des économies liées à la compression, l'éclairage, la réfrigération et le refroidissement
 - ✓ La vérification du processus d'attestations effectuées en 2009 par Hydro-Québec ou par un sous-traitant, a conduit à des ajustements mineurs dans le calcul des économies
 - ✓ Le taux d'opportunisme s'établit à 18% en 2009
 - ✓ L'entraînement et le bénévolat s'établissent à 12,9 GWh et 6,7 GWh
- En conclusion, les économies nettes établies par l'évaluation d'AISI en 2009 sont supérieures aux résultats du suivi interne

	Année 2009
Résultats de l'évaluation (a)	65,3 GWh
Suivi interne d'Hydro-Québec (b)	42,9 GWh
Taux de réalisation (a)/(b)	152,2%

Notes au document

- (1) **Régie de l'énergie**, «*Rapport de la Régie – Suivi des évaluations des programmes du PGEÉ d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité*», 3 août 2010, Paragraphes [42], [43], [49], [57], [60], [66], [68], [78] et [87], p. 14 à 26
- (2) **Idem** note (1), Paragraphes [120], [121] et [136], p. 34 et 39
- (3) **Idem** note (1), Paragraphe [110], p. 31
- (4) **Idem** note (1), Paragraphe [119], p. 33 et 34
- (5) **Idem** note (1), Paragraphes [120] et [121] p. 34 et [102], p. 29